

Le 21 avril 2006

AIDE AUX COLLECTIVITÉS POUR LA PROTECTION DES SOURCES D'EAU POTABLE

Le gouvernement McGuinty accorde près de 10 millions de dollars de subventions cette année à 194 municipalités et à leurs partenaires pour effectuer des études scientifiques venant appuyer les efforts de protection de leurs sources d'approvisionnement en eau. Cette première série de subventions municipales fait partie d'un engagement gouvernemental récent de 67,5 millions de dollars à l'égard de l'élaboration de la protection des sources d'eau.

Au total, 8,5 millions de dollars seront affectés à des études techniques sur des secteurs couverts par les offices de protection de la nature. Cent dix-huit municipalités se sont regroupées en partenariats avec les offices de protection de la nature dans le but d'évaluer et d'inventorier les éléments qui menacent les réserves municipales d'eau potable.

Soixante-quinze municipalités situées à l'extérieur des limites des offices de protection de la nature recevront 1,3 million de dollars. Les subventions permettront aux collectivités d'effectuer un examen préliminaire des éléments qui menacent les systèmes municipaux d'eau potable pour déterminer la nécessité d'établir des plans de protection des sources d'approvisionnement.

Dans le cas des réseaux d'aqueduc qui s'alimentent à même les eaux souterraines, le financement provincial mettra à profit les renseignements techniques recueillis par les études locales sur les eaux souterraines au cours des dernières années.

Dans le cas des réseaux d'aqueduc qui s'alimentent dans les eaux de surface, dont les Grands Lacs, ce sera la première fois que les municipalités effectueront un relevé des zones où les tuyaux puisent l'eau potable et qu'elles évalueront les influences et les menaces reliés à ces zones. Les renseignements importants qui en découleront formeront la base des plans de protection des réserves qui serviront à contrer les menaces potentielles à la qualité et à la quantité de l'eau potable avant que celle-ci n'atteigne les usines de filtration.

La *Loi sur l'eau saine* jouerait, si elle est adoptée, un rôle majeur dans l'exécution des engagements du gouvernement McGuinty visant à garantir que tous les Ontariens et les Ontariennes aient accès à de l'eau potable. La protection de l'eau à sa source constitue la première étape de l'approvisionnement en eau potable. Il faut empêcher les contaminants de se répandre dans les réserves d'eau potable, c'est-à-dire dans les lacs, les rivières et les aquifères.

Pour la première fois, les collectivités devront unir leurs efforts pour créer et exécuter un plan de protection des sources d'eau potable. La *Loi l'eau saine* proposée entraînerait trois conséquences :

- Enjoindre les municipalités à examiner les activités qui menacent la qualité de l'eau et à mettre en place des mesures pour réduire ou éliminer ces menaces;

- Habilitier les administrations municipales à mettre des mesures en place à l'égard des menaces existantes et potentielles à la qualité de l'eau;
- Exiger que les municipalités participent à la recherche de solutions réalistes et efficaces.

-30-

Renseignements :
Anne O'Hagan
Bureau de la ministre
416 325-5809

John Steele
Ministère de l'Environnement
416 314-6666

Also available in English.

www.ene.gov.on.ca